

Association syndicale des canaux d'Hortillonnages

Réunion du 04 juin 2019

Membres présents : Bernard BOCQUILLON, Alain GEST, Patrick DESSEAUX, Jacques LEULLIER, René NOWAK, Jean-Claude RENAUX, René SABATIER, Jacques THELLIER.

Membres excusés : Brigitte FOURÉ, Jean-Yves BOURGOIS, Pierrette FAILLE , Laurent GAVORY

Amiens Métropole : Patrick GORLET, Philippe MAGNIER , Florence STANCZAK , Fatima OUADI , Claudine DUMSER, Sébastien CAPRON, Mathieu WEINACHTER

Monsieur GEST constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance. Il demande si un ou des membres souhaitent ajouter un ou des points et propose de suivre l'ordre du jour proposé dans la convocation.

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 12 mars 2019 :

Monsieur GEST demande aux membres présents si le compte-rendu de la dernière réunion amène des remarques de leur part. Il n'en suscite pas.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Retour concernant la réunion police nationale et polices municipales du 03 mai 2019 :

La réunion s'est tenue en mairie de Rivery

1er sujet : un arrêté municipal commun, dossier bien parti

2^{ème} sujet : patrouilles communes entre les polices municipales et nationales, mairie d'Amiens pas d'accord

Le projet de convention avec la police municipale d'Amiens et de Longueau est compromis. En effet Longueau craint de ne pas suivre en matière d'effectif et Amiens dit ne pas pouvoir mutualiser ses moyens.

Monsieur Le Président abordera ce sujet avec Madame le Maire d'Amiens et Madame Le Maire de Longueau.

La convention se fera avec Rivery et Camon. Il existe une dynamique entre Camon et Rivery .

3- Convention de mise à disposition des locaux de l'ASCO à la police nationale :

Il reste un point pour la police nationale à vérifier c'est au niveau de l'assurance.

La police nationale voit si elle peut souscrire une assurance en tant qu'Etat.

Sous cette réserve tout le monde est d'accord.

4- Départ en retraite de Monsieur Yves Delplanque :

Monsieur Delplanque part en retraite début décembre.

Son remplaçant devra être formé, travail aux intempéries ...

Sur le principe du remplacement cela est nécessaire.

Les ressources humaines d'Amiens Métropole s'occupent de la procédure de recrutement (publicité, jury...).

Amiens Métropole embauche et met à disposition le personnel.

Sur le statut du personnel c'est plus simple d'avoir recours à une mise à disposition du personnel.

La personne recrutée doit être opérationnelle.

Il faut voir si dans les services quelqu'un est intéressé par ce poste. Si l'on ne trouve pas on fera un appel à candidature.

5- Délégation de signature de Monsieur Gest à Monsieur Leullier :

En l'absence ou en cas d'urgence de Monsieur Gest, Monsieur Leullier est autorisé à signer les documents à la place de Monsieur Gest.

6- Point d'information sur les travaux de l'île aux fagots :

Une inspection des passerelles a été réalisée. La passerelle qui donne dans Rivery a été refaite.

Nous sommes en train de tout refaire. La passerelle d'entrée a été démontée. La terrasse les pieux sont en très mauvais état. Toute la structure métallique est en cours de remplacement.

Une passerelle provisoire est installée côté chemin du halage.

Nous en sommes à 650 000 euros de travaux engagés.

L'accueil des enfants est sécurisé.

Avec M Fillinger, le service éducation jeunesse, et le chantier insertion citadelle, nous travaillons pour assurer un meilleur entretien. Faire quelque chose dans l'esprit du festival.

Il y a deux équipes d'espaces verts au chantier d'insertion, c'est une formation professionnelle, il y a 50 % d'embauche.

7- Information nouvel organisateur de visites aux hortillonnages :

Il y a un nouvel organisateur de visite qui a acheté ou loué un bateau et qui souhaite faire une visite par petits groupes, remonter la Somme jusqu'à l'étang de Clermont et revenir avec les rieux des hortillonnages sans mettre pied à terre. Il est en discussion avec le département. Il est venu à son contact du département où il a présenté son projet et il a besoin de son accord car il démarre au chemin du halage.

Les eaux étant libres il a le droit de naviguer, de circuler.

Monsieur Magnier précise que les eaux étant libres, tout le monde peut circuler.

Les craintes portent sur le nombre de personnes qui emprunte les hortillonnages ce qui est confirmé par les membres de l'association.

Qui donne l'autorisation pour faire circuler les barques, la réponse est le Département pour la Somme.

Il faut regarder ce qui peut être fait d'un point de vue juridique contre le développement des circuits touristiques dans les hortillonnages.

Il faut dans un premier temps faire payer ceux qui ont une activité, il faut faire un recensement.

Vouloir imposer une motorisation a des gens sur un espace d'accès libre se règle par la loi pas par les statuts de l'association. C'est tout la difficulté, la seule chose que l'on puisse faire c'est les faire payer.

Pour sanctionner il faut s'appuyer sur la loi.

L'article 6 est une règle que l'on s'impose à nous même, membres de l'association

Les embarcations n'ont pas le droit d'aller dans les étangs privés.

Peut-on jouer sur le tarif pour faire circuler les embarcations.

Peut-on voir ce qui se passe ailleurs ? La Marais Audomarois ?

Bourges rencontre apparemment le même problème.

8- Information avancement assurance de l'Asco :

On propose de retenir la SMACL .

9- Délibération tarifs diverses prestations :

Rétablissement du montant minimum à 20 euros.

10- Délibération tarif enlèvement barque coulée et tarif gardiennage de barque

Il y a nécessité d'enlever une barque coulée : 100 euros, il y a un taux horaire à 25 euros, un gardiennage c'est 10 euros par jour.

Il faudrait voir comment faire un recensement des barques coulées.

Faire un relevé de situation pour savoir où elles sont.

Cela se fera à l'appréciation aussi de la police.

11 – Point divers

Amiens métropole va acheter un bateau qui sera à disposition de la Police Nationale.

Le planning a été respecté malgré quelques problèmes techniques. Il est proposé de mettre en annexe du compte rendu les chiffres concernant le curage.

Que devient la charte des propriétaires hortillonnages ?

Il faut envisager une réunion avec les membres de la charte.

Le livret des usagers qu'en est-il ? Il est en cour de préparation, il y a un problème de financement.

C'est un outil éducatif, comprenant de multiples informations utiles.

Peut-on mettre de la publicité dans le livret ?

Les titres de recettes vont pouvoir être émis et on va pouvoir percevoir l'argent.

La prochaine réunion est fixée au mardi 8 octobre à 14h00.